



Chalet de Savolayre

Nouveaux tarifs (en CHF)

(valables dès le 01.04.2019)

Location du chalet par nuitée ;

Non-membre CAS : (tarif minimum de 250.-/nuit)

- Adultes (dès 16 ans) ; **24.-** - Enfants (de 6 à 16 ans) ; **14.-**

Membre CAS : (tarif minimum de 200.-/nuit pour organisation course CAS uniquement)

« tarifs valables uniquement sur présentation de la carte de membre »

Pour les membres adultes des CAF, CAI, DAV, ÖAV ou Alpine Club ; mêmes conditions.

- Adultes (dès 16 ans) ; **14.-** - AJ et OJ (enfant actif au CAS uniquement) ; **8.-**

Groupe SCOUT : (tarif minimum de 200.-/nuit organisation camp Scout uniquement)

- Adultes (dès 16 ans) ; **24.-** - Enfants (de 6 à 16 ans) ; **10.-**

Location du chalet pour la journée ;

Uniquement pour une occupation à la journée ou en supplément lors d'un séjour prolongé au-delà de 12h, après la dernière nuit.

Peu importe le nombre de personnes ; **150.-**

Taxe de séjour ; (pour chaque nuitée)

- Adultes (dès 16 ans) ; **2.-**
- Enfants (de 6 à 16 ans) ; **1.-**

Remarques ;

- La taxe de séjour n'est pas incluse dans le tarif de la nuitée et doit être payée en sus. Elle sera rajoutée à la facture finale et sera transmise à l'office du tourisme de Morgins (commune de Troistorrents) par nos soins.

- Sont exonérés de taxe de séjour: Les habitants de la commune de Troistorrents.

Les pompiers, militaires, PC, en service commandé.

Les participants à un cours J+S déclaré, camp scout.